

DEPARTEMENT  
DE  
L'ARDECHE



ARRONDISSEMENT  
DE  
TOURNON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS  
DU MAIRE**

Arrêté n°AM-2021-761

**OBJET : SECURISATION IMMEUBLE - 5 COTE JARNIEUX**

Le Maire de la Ville d'Annonay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Route,  
Vu le Code de la Voirie Routière,  
Vu le rapport de la Police Municipale,

**Afin de permettre la sécurisation d'un immeuble sis 5 côté Jarnieux,**

**ARRETE**

**Article 1**

Suite à un effondrement d'une façade de l'immeuble sis 5 côté Jarnieux, un barrièrage est mis en place par les agents du service de la voirie, afin d'interdire l'accès à une cour intérieure propriété d'Alliade Habitat, à partir du lundi 4 octobre et ce, jusqu'à nouvel ordre.

**Article 2**

Le présent arrêté sera affiché à compter du mardi 5 octobre 2021.

**Article 3**

La signalisation réglementaire sera mise en place par les agents du service de la voirie et maintenue sous la responsabilité du demandeur. Le demandeur demeure entièrement responsable de la sécurité de cette cour intérieure ainsi que des installations sur la totalité de la zone de chantier.

**Article 4**

Le présent arrêté sera transmis à :

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie Nationale d'Annonay

Monsieur le Capitaine du Centre de Secours Principal Annonay Rhône Agglo

La police municipale de la Ville d'Annonay

L'équipe voirie de la Ville d'Annonay

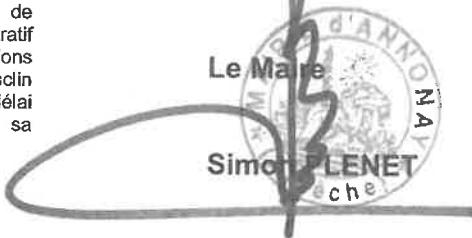
Le Pôle attractivité et aménagement du territoire d'Annonay

**Article 5**

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie Nationale d'Annonay sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon (Palais des Juridictions Administratives, 184 rue Duguesclin 69433 LYON CEDEX 03) dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Annonay, le 8 octobre 2021



Transmis en sous Préfecture le:	Notifié le :	Affiché le :
---------------------------------	--------------	--------------

SP

REÇU A LA  
SOUS-PRÉFECTURE  
DE TOURNON-SUR-RHÔNE LE

11 OCT. 2021